

Travailler dans la coopération au développement

Table des matières

Préambule

I. Qu'est-ce que la coopération au développement?

1. Définitions et objectifs
2. La loi belge

II. Coopération institutionnelle

1. La coopération belge au développement

Le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement
La Coopération Technique Belge (CTB)
Les Communautés et les Régions
Coopération universitaire et scientifique

2. La coopération européenne

Commission européenne: EuropeAid Office

3. Les organisations Internationales

Les volontaires des Nations Unies (VNU)
Le programme "Stagiaires"
Les experts associés (JPO)
Cas particulier: aide humanitaire et aide alimentaire d'urgence
Le stagiaire aux Nations Unies

III. Coopérant ONG

1. Le coopérant ONG aujourd'hui

De "volontaire" à "coopérant ONG"
Devenir coopérant ONG: étapes

2. Conditions et statut du coopérant ONG

Conditions
Statut

3. Nouvelles formes d'envoi

Chômeurs "âgés"

IV. Formations

1. Les cycles d'information et d'orientation

Objectif
Cycle d'information générale de la CTB
Iteco - Centre de formation pour le développement

2. Séances d'information
3. Quelles études suivre?

V. Comment acquérir de l'expérience?

1. Expérience ONG: le volontariat en Belgique
2. Le BIJ et le JINT

Programme Jeunesse de la Commission européenne

3. Le Programme Junior
4. Immersion socioculturelle et socioprofessionnelle

Forem et VDAB
Chantiers et stages internationaux

Préambule

Cette brochure s'adresse à toute personne désireuse de s'informer sur les possibilités de travailler ou d'acquérir de l'expérience dans la coopération au développement.

La première étape de cette démarche d'information consiste en une définition précise de "la coopération au développement".

On distingue deux manières de travailler dans la coopération au développement:

- Travailler pour des institutions (nationales, européennes et internationales) qui réalisent des projets prévus par des accords internationaux (coopération gouvernementale et coopération multilatérale).
- Travailler pour des ONG ou des universités qui agissent de manière indépendante mais souvent complémentaire à ces accords (coopération non-gouvernementale).

Partir comme coopérant nécessite souvent une phase d'information et de formation à la problématique de la coopération au développement. Des formations sont organisées par les institutions et les ONG.

Afin d'acquérir de l'expérience sur le terrain, comme il est souvent requis pour obtenir un poste dans les institutions ou les ONG internationales, certaines pistes vous sont proposées.

Il est important d'avoir conscience que coopérer au développement ne signifie pas uniquement trouver du travail à l'étranger car ce n'est certainement pas la voie la plus facile. Il n'existe pas de "voie royale" pour travailler dans la coopération mais il faut surtout une bonne dose de détermination et d'exploration des différentes possibilités existantes. Cette brochure tente de vous aider à y voir plus clair.

Dans une optique de recherche d'un emploi dans la coopération au développement, il est important de savoir que la coopération a évolué vers un travail en partenariat et une action décentralisée.

En effet, la population locale est de plus en plus impliquée et le niveau d'expertise demandé (qualification et expérience) des coopérants est plus élevé car il s'agit soit de fournir une assistance technique à un projet ou une assistance à l'encadrement de ce projet.

Cette brochure décrit les diverses manières de travailler pour la coopération dans les pays partenaires mais la coopération au développement se réalise aussi en Belgique de multiples manières (sensibilisation de la population à la problématique de la coopération,...). De nombreuses ONG sont actives dans ce domaine.

I. Qu'est-ce que la coopération au développement?

1. Définitions et objectifs

La coopération au développement recouvre l'ensemble des dispositifs d'aide que les pays les plus riches ont mis en place en faveur des États les plus pauvres.

Les objectifs visent à améliorer les conditions de vie de la majeure partie de l'humanité, lutter contre la pauvreté, favoriser l'émergence de sociétés démocratiques.. Des initiatives ont été prises tant dans le domaine privé que dans le domaine public.

Aujourd'hui, on distingue **trois types de coopération au développement** selon plusieurs critères tels l'aspect "direct" de la coopération, c'est à dire d'Etat à Etat, ou "indirect" par l'intermédiaire d'une initiative autre que gouvernementale soutenue ou non par l'Etat:

- La coopération gouvernementale: programmes ou projets dans un pays partenaire, financés par l'Etat belge, sur base d'une convention entre les deux pays.
- La coopération multilatérale: programmes ou projets financés par l'Etat belge et exécutés par une organisation internationale et des contributions belges à des organisations internationales pour leurs programmes ou projets de développement.
- La coopération non gouvernementale: programmes ou projets dans un pays partenaire, financés ou cofinancés par l'Etat belge sur la base d'une convention avec un tiers, qui répond de l'exécution du projet ou du programme
 - ONG
 - Autres (Coopération universitaire et programmes spéciaux)

2. La loi belge

En 1999, la Belgique a donné une définition, des objectifs et des principes clairs à sa politique de coopération internationale (**Loi relative à la coopération internationale belge, 25 mai 1999**):

- La coopération internationale belge a pour objectif prioritaire le **développement humain durable**, à réaliser par le biais de la **lutte contre la pauvreté**, sur la base du concept de **partenariat** et dans le respect des **critères de pertinence** pour le développement.
- La coopération fédérale favorise la **synergie** avec les coopérations **communales, provinciales, régionales, communautaires** et **européennes**, afin d'en obtenir des effets amplificateurs favorables à terme aux populations bénéficiaires de l'assistance.
- De manière à réaliser l'objectif de **développement humain durable**, la coopération internationale belge favorise le **développement socio-économique** et **socioculturel** et le renforcement de l'assise sociétale des pays partenaires, de même qu'elle **sensibilise l'opinion publique belge**.
- **Concentration géographique (pays partenaires):** la loi limite à présent la coopération gouvernementale à **18 pays maximum**, sélectionnés sur base de sept critères prescrits par la loi:
 - Afrique du Sud
 - Algérie
 - Bénin
 - Bolivie
 - Burundi
 - Equateur
 - Mali

- Maroc
 - Mozambique
 - Niger
 - Ouganda
 - Territoires Palestiniens
 - Pérou
 - RD Congo
 - Rwanda
 - Sénégal
 - Tanzanie
 - Vietnam
- **Concentration sectorielle et thématique (secteurs prioritaires):** la coopération gouvernementale est limitée à **cinq secteurs**
 - soins de santé de base
 - formation et éducation
 - agriculture et sécurité alimentaire
 - infrastructure de base
 - consolidation de la société (y compris par la prévention des conflits)
- et **quatre thèmes transsectoriels:**
- égalité des chances
 - environnement
 - économie sociale
 - les droits de l'enfant¹
- Définitions de la **coopération multilatérale** et la coopération via des **partenaires non gouvernementaux.**

¹ Loi modifiant l'article 8 de la loi du 25 mai 1999 relative à la coopération internationale belge, en ce qui concerne l'attention aux droits de l'enfant (19 juillet 2005)

II. Coopération institutionnelle

1. La coopération belge

La mission de coopération belge au développement est réalisée par

- Le **Service Public Fédéral (SPF) Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement** où se trouve la DGD (Direction Générale de la Coopération au Développement) qui est l'instrument officiel de la coopération belge au développement. La **DGD** coordonne:
 - La coopération gouvernementale
 - La coopération multilatérale
 - La coopération non gouvernementale
- La CTB (Coopération Technique Belge), responsable de la mise en œuvre et de l'exécution de la coopération gouvernementale belge.

Le Service Public Fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement

Le SPF Affaires étrangères propose différents types de fonctions:

A l'Administration centrale

Diverses fonctions peuvent être exercées au sein du SPF en Belgique.

Le **SELOR**, en charge du recrutement pour l'Administration fédérale, publie régulièrement les offres relatives à ces postes.

Tél.: 0800-505.55

Site Web: www.selor.be

Important: SELOR a organisé à la demande du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement des concours pour la carrière du Service extérieur (examen diplomatique), et pour la carrière de la Coopération au développement (Attachés de la Coopération au développement) en vue d'établir des réserves de recrutement valables pour deux ans.

Les inscriptions sont à présent clôturées.

Diplomate

Le diplomate représente le Roi et le Gouvernement devant les autorités ou au sein des institutions auprès desquelles ils sont accrédités.

Sa **mission** consiste à:

- Représenter les autorités belges à l'étranger
- Veiller aux intérêts de la Belgique et de ses citoyens
- Négocier avec les gouvernements étrangers
- Faire rapport à l'Administration centrale sur la situation à l'étranger
- Assurer quelques tâches administratives (notariat, officier d'état civil,...)

Diplôme requis: universitaire (ou équivalent)

Recrutement: la sélection en vue de la constitution d'une **réserve de recrutement** est organisée par le SELOR.

Chancelier

Le chancelier est en charge de:

- la gestion administrative et comptable interne du poste diplomatique
- l'assistance aux Belges à l'étranger par diverses interventions administratives et par un apport d'informations dans le domaine social.
- Diplôme requis: enseignement secondaire supérieur
- Recrutement: la sélection en vue de la constitution d'une **réserve de recrutement** est organisée par le SELOR.

Attaché de la coopération au développement

Les attachés de la coopération au développement dépendent du SPF-AE / P&O1 - Personnel extérieur. Au sein du SPF Affaires étrangères, la DGD prépare et coordonne la coopération au développement de la Belgique, avec les gouvernements des pays partenaires, avec des organisations internationales et avec des universités ou ONG belges.

Mission et responsabilités

- concevoir
- négocier
- suivre et contrôler
- autoriser
- faire rapport

Au cours de leur carrière, les Attachés peuvent être affectés:

- soit auprès d'une ambassade belge dans un pays partenaire de la coopération gouvernementale
- soit auprès d'une organisation internationale
- soit auprès de l'administration centrale (principalement à la DGD) à Bruxelles.

Lorsqu'ils sont en poste auprès d'une ambassade, les Attachés représentent, sous l'autorité du Chef de poste diplomatique, le Ministre de la Coopération au développement et l'État belge pour le suivi de la coopération gouvernementale, non gouvernementale et multilatérale.

Diplôme(s) requis et exigences particulières:

La possession du **diplôme** est une **exigence absolue** pour participer à une procédure de sélection de SELOR.

Diplômes de licencié, docteur, pharmacien, agrégé, ingénieur, maître, ingénieur industriel, architecte, reconnus et délivrés par les universités belges et les établissements d'enseignement supérieur de type long, après au moins 4 ans d'études et par un jury de l'Etat ou d'une Communauté; Certificats délivrés aux lauréats de l'Ecole royale militaire qui peuvent porter le titre d'ingénieur civil ou de licencié.

Pour plus d'informations sur les diplômes:

SELOR

Tél.: 0800-505.55

Courriel: diplome@selor.be

Expérience professionnelle

Avoir une expérience professionnelle de **deux ans minimum**

- soit à l'**ex Administration générale de la Coopération au Développement**,
- soit à la **Direction générale de la Coopération au Développement (DGD)** du SPF Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au Développement,
- soit dans une fonction exercée **dans un pays en développement** dans le cadre de
- la coopération au développement d'un **gouvernement** d'un pays membre de l'OCDE, de l'Union européenne ou au sein d'une organisation faisant partie des Nations Unies
- la coopération au développement, d'une **organisation non gouvernementale reconnue** ou subventionnée par le gouvernement belge, le gouvernement d'un pays membre de l'OCDE, l'Union européenne ou les Nations unies.

Langues: Anglais ou espagnol et néerlandais

Conditions à remplir à la date de l'affectation:

1. Être belge
2. Pour les candidats masculins, avoir satisfait aux lois sur la milice
3. Jouir des droits civils et politiques
4. Être d'une conduite irréprochable.

Plus d'informations sur la fonction peuvent être obtenues auprès de:

M. Paul Cartier, maître des stages de la carrière des attachés de la coopération au développement (02/501.34.54; paul.cartier@dipobel.fed.be).

La Coopération Technique Belge (CTB)

La CTB, "Coopération Technique Belge", a été créée en 1998 et est une société anonyme de droit public à finalité sociale dont l'Etat fédéral est le seul actionnaire légal.

La CTB a l'exclusivité de l'exécution de la coopération entre gouvernements.

Les relations entre l'Etat fédéral et la CTB sont définies dans un contrat de gestion dont certains points insistent sur la relation de "partenariat":

- La CTB est tenue de **déléguer au maximum l'exécution au pays partenaires et aux partenaires locaux**
- la CTB est tenue de rapprocher au maximum le pouvoir de décision des bénéficiaires de la coopération. Pour chaque projet ou programme une "**structure mixte de concertation locale (SMCL)**" doit être constituée et inclure tant des représentants belges (DGD et CTB) que des représentants du pays partenaire.

Fonctions

Pour mener à bien ses missions, la CTB recrute régulièrement des "**experts en coopération**". Le principe de coopération en partenariat a des implications sur le type de profils recherchés:

- La CTB recherche des experts qui pourront participer aux projets des pays partenaires par leurs **compétences techniques** et/ou par leurs qualités de **gestionnaires de projets** de coopération.
- L'expertise technique demandée se concentre principalement sur les **domaines** de l'infrastructure (ingénieurs civils, industriels, architectes,...), la santé publique, l'éducation, l'agriculture (ingénieurs agronomes) et le développement institutionnel (économistes, sociologues,...).
- Une **expérience** minimale de 4 à 5 ans est requise dans le domaine d'expertise ainsi que dans la gestion de projets et de personnes et cela de préférence dans la coopération.

- L'expert doit également:
 - faire preuve d'une grande capacité d'**adaptation**
 - pouvoir travailler en **partenariat** (avec le pays partenaire)
 - connaître le fonctionnement du **système institutionnel**

Il faut avoir conscience que les contrats d'expert en coopération sont des **contrats à durée déterminée** et qu'il existe une certaine **mobilité géographique** dans l'affectation aux différents projets.

La CTB emploie également des "**représentants résidents**" pour ses bureaux de représentation dans certains des 18 pays partenaires en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud.

Recrutement

Par annonce

- Les postes vacants sont publiés dans plusieurs **quotidiens** ainsi que sur le **site web de la CTB**. (www.btcctb.org). Ils sont également portés à la connaissance des syndicats, de la DGD, des ONG et des Représentations locales de la CTB.
- Vous pouvez communiquer votre candidature soit par **lettre** soit via Internet, au moyen du **formulaire électronique**. Un questionnaire standardisé vous sera alors envoyé. Il est **très important** de remplir ce questionnaire de la façon la plus complète car c'est sur base de celui-ci qu'il sera procédé à la présélection.
- La sélection consiste en une entrevue devant un **jury** qui réalisera une évaluation
 - de la compétence technique
 - du profil relatif à la personnalité
 - opérationnelle effectuée par le responsable du service

Les candidats ayant obtenu la note minimale de 13 points mais qui n'auront pas été sélectionnés pour la fonction seront repris dans un **pool de recrutement**. Il est à noter que la CTB n'est pas obligée d'engager un candidat parce qu'il se trouve dans le pool.

Candidatures spontanées

Vous pouvez communiquer votre candidature soit par **lettre** soit via Internet, au moyen du **formulaire électronique**.

Contact

BTC-CTB, direction des Ressources Humaines

Rue Haute, 147
 B-1000 Bruxelles
 Tél.: 02/505.37.00
 Fax: 02/502.98.62
 Courriel: humres@btcctb.org
www.btcctb.org

Les Communautés et les Régions

Les différentes Communautés et Régions de la Belgique possèdent certaines compétences en ce qui concerne la coopération au développement et plus particulièrement dans les domaines de la formation et l'enseignement.

C'est ainsi qu'ont été créées deux asbl, l'une francophone et l'autre flamande: l'APEFE et la VVOB soutenues par la DGD, les Communautés et les Régions.

L'APEFE (Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger) et **la VVOB** (Vlaamse Vereniging voor Ontwikkelingssamenwerking en Technische Bijstand) sont des associations sans but lucratif qui soutiennent la capacité d'enseignement, de formation et de recherche d'institutions

privilégiées dans les pays en voie de développement avec lesquelles elles ont conclu des accords de coopération.

Leur principale priorité est d'améliorer l'enseignement de base et l'enseignement technique professionnel par la formation des enseignants locaux et de leurs instructeurs et moniteurs.

Toutes deux recrutent des experts en vue de leur affectation dans les pays en développement.

Pour plus d'informations concernant leurs secteurs prioritaires, les régions et pays d'envoi ainsi que les procédures de recrutement, consultez les sites web:

APEFE (Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger)

Place Saintelette, 2
B-1080 - Bruxelles
Tél.: 02/421.83.83 - 421.83.84
Courriel: apefe@cgricfwb.be
www.apefe.be

VVOB (Vlaamse Vereniging voor Ontwikkelingssamenwerking en Technische Bijstand)

Handelsstraat 31
B-1000 Brussel
Tél.: 02/209.07.99
Fax: 02/209.07.98
Courriel: info@vvo.vlaanderen.be
www.vvob.be (en néerlandais)

Coopération universitaire et scientifique

Coopération universitaire - CIUF et VLIR

L'Etat belge, au travers de la DGD, soutient la coopération au développement de manière indirecte en subsidiant différents projets de coopération proposés et réalisés par les Universités belges. Les universités francophones sont représentées par le **CIUF** (Conseil Interuniversitaire de la Communauté française) et les universités flamandes par le **VLIR** (Vlaamse Interuniversitaire Raad).

Ces organismes interuniversitaires présentent chaque année les programmes d'action. Ce sont eux les bénéficiaires des subsides dont ils doivent rendre compte à l'administration.

L'octroi de **bourses d'études et de stages** fait partie des actions du programme ("Actions Nord") géré le VLIR et le CIUF. Il est ainsi possible pour les étudiants régulièrement inscrits dans une université francophone ou flamande de réaliser un travail de fin d'études ou un stage dans un pays en développement.

Les bourses s'adressent aux étudiants de 2ème et 3ème cycles et les séjours doivent s'inscrire dans le cursus académique de l'étudiant.

D'autres possibilités concernent la recherche et l'enseignement.

Vous trouverez toutes les informations sur les critères et modalités de ces bourses sur les sites du CIUF et du VLIR:

CIUF

CUD (Coopération Universitaire au Développement)

Rue de Namur, 72-74 -1000 Bruxelles
Tél.: 02/289.65.65
Fax: 02/289.65.66
www.ciuf.be et www.cud.be

VLIR
Secretariaat universitaire ontwikkelingssamenwerking
Bolwerksquare, 1A - 1050 Brussel
Tél.: 02/289.05.50
Courriel: vliruos@vliruos.be
www.vliruos.be (en néerlandais et anglais)

Etudier ou enseigner à l'étranger: les bourses du CGRI

La Communauté française a signé des accords de coopération scientifique avec certains pays. Dans ce cadre, des aides à la mobilité sont offertes à des chercheurs pour des séjours à l'étranger.

Des bourses d'études pour l'étranger sont également accordées sur base d'accords bilatéraux et multilatéraux réalisés par la Communauté française. Elles sont attribuées à des étudiants, des diplômés de l'enseignement supérieur, des chercheurs et des artistes.

Plus d'infos:

Une brochure vous informe sur toutes ces opportunités et peut être obtenue en téléphonant au 02/421.82.11.

Toutes les informations figurent également sur le site www.wbri.be

La coopération scientifique

Il s'agit du financement par la DGD de programmes annuels d'institutions scientifiques: l'Institut de Médecine Tropicale et du Musée Royal d'Afrique Centrale.

L'Institut de médecine tropicale (IMT)

L'Institut de Médecine Tropicale Prince Léopold à Anvers, Belgique (IMT), est un institut mondialement renommé pour son **enseignement**, sa **recherche** et ses **services** en médecine tropicale humaine et vétérinaire et en soins de santé dans les pays en développement.

La coopération entre la DGD et l'IMT est basée sur les activités suivantes: formations en Belgique, recherche en matière d'aide à la politique, congrès, projets de recherche, initiatives propres, coopération internationale, cours régionaux, etc.

Par ailleurs, l'IMT est également chargé de la gestion des bourses octroyées aux personnes originaires de pays en développement dans le but de suivre un cours international ou un stage collectif auprès de l'IMT.

Des missions peuvent être également confiées à l'IMT dans le cadre de la coopération bilatérale. Afin de mener à bien ces multiples missions, l'IMT gère lui-même le recrutement de son personnel.

Infos:

IMT
Nationalestraat, 155
B-2000 Anvers
Tél.: 03/247.66.66
Fax: 03/216.14.31
Courriel: info@itg.be
www.itg.be

Musée royal de l'Afrique Centrale (MRAC)

En tant qu'institut de recherche scientifique consacré à l'Afrique, le MRAC occupe une place importante sur la scène internationale et, en tant que lieu culturel, il compte parmi les musées les plus visités du pays.

Le MRAC emploie entre autres des scientifiques répartis dans cinq domaines: l'anthropologie culturelle, la zoologie, la géologie, l'histoire, l'économie agricole et forestière. Les services dirigés vers le public - services d'éducation et de communication - assurent le lien entre le Musée et le grand public.

Les subsides de la DGD servent à financer la coopération scientifique avec les musées d'outre-mer ainsi que les échanges d'informations en Belgique.

Infos:

MRAC

Leuvensesteenweg 13

B-3080 Tervuren

Tél.: 02/769.52.11

Fax: 02/769.52.42

Courriel: info@africamuseum.be

www.africamuseum.be

2. La coopération européenne

Commission européenne: EuropeAid Office

L'Office de coopération EuropeAid a été créé le 1er janvier 2001 par décision de la Commission dans le cadre de la Réforme de la gestion de l'aide extérieure.

Il permet à la Commission européenne, un des principaux contributeurs en matière d'aide publique au développement (10% de l'APD dans le monde), d'appuyer le renforcement de la présence et de l'influence de l'Union européenne sur la scène mondiale.

EuropeAid est **chargé de la mise en œuvre des instruments d'aide extérieure de la Commission** financés par le Budget communautaire et le Fonds Européen de Développement (FED), à l'exception des instruments de pré-adhésion (Phare, Ispa, Sapard), des activités humanitaires, de l'aide macro-financière, de la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC) et de la Facilité de réaction rapide.

EuropeAid entreprend la **déconcentration** vers les Délégations de la Commission de l'ensemble des opérations qui peuvent être mieux gérées sur place, et la **décentralisation** vers les Etats bénéficiaires. Il met en place les systèmes de gestion, de supervision, d'appui et de contrôle nécessaires à la mise en œuvre de ces objectifs.

Fonction: experts individuel

La Commission européenne recherche des experts afin d'effectuer des missions **d'assistance technique** dans leurs domaines de spécialisation respectifs.

Ces missions s'inscrivent dans des **domaines variés**, y compris pour la mise en œuvre d'opérations d'aide/sécurité alimentaire et d'aide humanitaire. Elles s'insèrent dans le cadre du cycle du projet/programme (**programmation, identification, instruction, mise en œuvre, suivi, audit et évaluation**).

Les experts recherchés ont généralement déjà une expérience assez longue dans leur domaine. Les experts individuels travailleront dans les pays tiers hors Union Européenne, soit:

- auprès **d'administrations nationales ou d'organismes publics ou parapublics des pays bénéficiaires** de la coopération communautaire
- auprès des **délégations de la Commission Européenne**.

Le type de mission recherchée est de longue durée (de 12 mois minimum à 6 ans maximum). Il s'agit de contrats à durée déterminée en fonction des spécificités de la mission.

Recrutement

Conditions

- diplôme **d'enseignement supérieur** complet (licence ou maîtrise) ou un diplôme de fin **d'études secondaires**
- **trois ans minimum** d'expérience professionnelle - dont deux ans passés **hors l'Union Européenne et autres pays industrialisés**, autres que le pays d'origine de l'expert
- maîtriser au moins une des trois langues suivantes: anglais, français et espagnol

Procédure

- Le recrutement des experts individuels passe par l'inscription dans le fichier des experts individuels de la Commission européenne. Il est possible de poser sa candidature par voie électronique uniquement à tout moment afin d'être inscrit dans ce fichier.
La description complète de la procédure ainsi que les formulaires et le modèle de curriculum vitae sont disponibles sur le site d'EuropeAid. Si ce format n'est pas respecté, la candidature ne sera prise en considération.

- Les candidatures sont alors examinées suivant une périodicité de quatre mois. Si elles correspondent bien aux conditions et critères, elles seront **validées** et admises dans le fichier.
- Le fichier sera exploité suivant les **besoins d'assistance technique**. La Commission prendra alors l'initiative de contacter les experts retenus. Le délai de préavis pour le commencement des prestations peut être bref (de quelques semaines à 3 mois).

Contact

EUROPEAID Office

Unité Experts individuels

Tél.: 02/295.11.58

Fax: 02/296.11.53

Courriel: europaaid-experts-info@cec.eu.int

Site: ec.europa.eu/comm/europaaid

3. Les organisations internationales

La Coopération belge au développement met à disposition des organisations internationales partenaires de la coopération multilatérale (OIPCM) des ressources financières ainsi que du personnel.

Ce personnel de coopération multilatérale est réparti en trois catégories à savoir les **volontaires des Nations Unies**, les **experts associés** et les **experts seniors**.

Ces agents travaillant au sein des organisations internationales partenaires exercent leurs activités dans les secteurs et thèmes prioritaires de la coopération belge.

Pour toutes ces fonctions, des offres d'emplois et les appels à candidatures sont publiés

- au Moniteur belge (exception faite pour les volontaires des Nations Unies et l'UNV internship programme),
- dans le journal de la Coopération belge, Dimension 3, et la newsletter électronique DGD Info,
- sur le site Internet de la DGD: www.dg-d.be.

Les volontaires des Nations unies (VNU)

Le Programme des Volontaires des Nations unies (VNU) dont le siège est sis à Bonn est administré par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Dans le cadre de la contribution belge (DGD) au Programme VNU, notre pays finance au sein des Agences des NU (une cinquantaine) de volontaires provenant de la Belgique et des Etats membres de l'Union Européenne. Le système de rotation permet d'engager une vingtaine de volontaires par an.

Les Volontaires financés par la DGD ne sont employés en principe que **par les agences des Nations unies partenaires** de la coopération multilatérale de la Belgique. Ils sont donc affectés dans les pays partenaires de la coopération belge au sein des programmes en rapport direct avec les secteurs prioritaires de la Belgique.

Un contrat d'engagement est financé par la DGD durant une période maximale de 4 années. Leur période d'affectation initiale est en principe de 24 mois avec possibilité de prolongation de 24 mois.

Les principaux secteurs d'activité des VNU sont :

- la santé, le développement agricole et l'éducation ;
- les droits de l'homme et la prévention des conflits ;
- la protection de l'environnement et le développement urbain ;
- la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- la prévention du VIH/SIDA ;
- la bonne gouvernance.

Conditions d'engagement

La DGD est responsable pour le financement total du coût des conditions salariales et d'emploi liés à chaque poste de VNU.

Les candidats doivent répondre aux conditions suivantes :

- faire preuve de la nationalité belge ou celle d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir minimum 25 ans accomplis ;
- être en possession d'un diplôme universitaire ou diplôme d'études supérieures ou techniques ;
- présenter des qualifications professionnelles recherchées par le Programme VNU ;
- avoir une connaissance suffisante des langues pour l'exercice de la fonction ;
- avoir suivi et réussi le cycle de formation en coopération au développement (info : www.btcctb.org), aucune autre formation n'est valable ;

- expérience professionnelle : *de préférence cinq années après les études* dans le domaine concerné.

Solliciter

1. Les candidats qui postulent pour un emploi spécifique et vacant (voir www.dg-d.be: rubrique 'Travailler dans la coopération au développement'), envoient leur CV par courriel au responsable à Bonn : maria.redmond@unvolunteers.org avec copie aux personnes de contact de la DGD.

Le candidat devra constituer un dossier complet au moment de sa sélection à ce poste.

2. Candidatures spontanées

Ce sont des candidatures qui ne sont pas liées à une fonction spécifique et qui sont reprises dans le "UNV-rote", une réserve de recrutement qui est consultée chaque fois qu'une fonction est vacante.

Des candidatures spontanées peuvent se faire via le site web www.unvolunteers.org. Ce site renseigne également le candidat sur la procédure de recrutement et les documents à fournir en vue de constituer un dossier.

Le candidat doit aussi obligatoirement envoyer une copie de sa lettre de motivation et de son CV à la DGD par mail ou par poste.

Sélection

La responsabilité pour les présélections (analyse des profils) est assumée par VNU-Bonn. La sélection finale se fait par le pays partenaire intéressé et les organisations onusiennes sur le terrain.

Finalement une interview sera organisée entre le candidat et les responsables de la DGD à Bruxelles.

Conditions de service comme VNU (financement total de la Belgique)

- a) Le contrat de travail est établi par le Programme des VNU suivant les nouvelles « conditions of service » qui sont entrées en vigueur dès le 1 février 2007 ; voir site web www.unvolunteers.org.
- b) Le VNU bénéficie en outre de quelques avantages complémentaires à charge du Trésor belge, suivant l'Arrêté Royal du 22 février 1984). Elles comprennent :
 - une allocation mensuelle indexée en euro. Cette indemnité est versée sur le compte personnel en Belgique.
 - une prime mensuelle indexée en euro par enfant à charge en euro, qui est également versée sur le compte personnel en Belgique. Les périodes de moins de 6 mois ne sont pas rémunérées
 - une allocation de naissance d'un même montant et sous les mêmes conditions que les agents de l'Etat.
 - Le paiement des contributions du volontaire pour son affiliation à l'office de sécurité sociale d'outre-mer (OSSOM) : *assurances* maladie et invalidité, accidents (tous les risques normaux) ; *soins médicaux* ; *pension*.
 - une intervention dans les frais de voyage et excédents de bagages, pour le volontaire et les personnes à charge de sa famille.

Au terme d'une période de service :

- une prime de réinstallation ;
- l'attestation C4 donnant droit à l'allocation de chômage à condition de rentrer en Belgique et de fournir la preuve de l'inscription du VNU comme demandeur d'emploi.

Contacts et informations

DGD – service D 4.3, 15 Rue des Petits Carmes, 1000 Bruxelles
Roland Droulans – tél.: + 32 (0)2 501.43.51; courriel: roland.droulans@diplobel.fed.be

Le programme "Stagiaires"

Le programme VNU - Stagiaires est administré par le Programme des Volontaires des Nations unies dont le siège est sis à Bonn.

Ce programme permet à un nombre de jeunes universitaires d'acquérir de l'expérience dans le domaine de la coopération au développement.

La contribution de la Belgique (DGD) au programme VNU – Stagiaires permet de mettre à la disposition des agences des Nations Unies une dizaine de VNU stagiaires par an.

Les volontaires financés par la DGD ne sont employés en principe que par les **agences des Nations unies partenaires** de la coopération multilatérale de la Belgique. Ils sont donc affectés dans les pays partenaires de la coopération belge au sein de programmes en rapport direct avec les secteurs prioritaires de la Belgique.

Les principaux **secteurs d'activité** des VNU sont :

- La santé, le développement agricole, l'éducation ;
- Les droits de l'homme et la prévention des conflits ;
- La protection de l'environnement et le développement urbain ;
- La lutte contre la pauvreté et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- la prévention du Sida ;
- la bonne gouvernance.

La durée d'affectation à ce programme est de **12 mois** maximum.

Recrutement

L'appel aux candidats se fait annuellement mi-août.

Conditions

- disposer de la nationalité belge ou celle d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir, l'année de recrutement, minimum 23 et maximum 27 ans ;
- être en possession d'une licence ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur et avoir les qualifications techniques et spécifiques nécessaires à la fonction ;
- langues : connaissance suffisante pour exercer la fonction (français, anglais, espagnol ou portugais principalement) ;
- avoir suivi et réussi le cycle de formation de la CTB sur la Coopération au Développement (info : www.btcctb.org). Aucune autre formation n'est valable.

Procédure

Le Programme VNU, en collaboration avec les Bureaux pays, identifie les besoins et établit des descriptions de postes. Vu que les Stagiaires n'ont qu'une expérience minimale, une attention particulière sera donnée pour s'assurer qu'un suivi et un encadrement institutionnel soit en place.

La DGD a été désignée comme point de contact pour identifier les candidat(e)s "stagiaires" potentiels. Le candidat VNU doit prendre contact avec la DGD par courrier ou par courriel afin de recevoir les informations nécessaires.

Une présélection par la DGD, en collaboration avec le Selor, est prévue en tenant compte des termes de référence spécifiques établis par les organisations et par le Programme VNU

Un jury, constitué par un représentant du Programme des Volontaires des NU et par les membres de la DGD, interviewera les candidat(e)s sélectionné(e)s, à Bruxelles.

Les candidat(e)s seront finalement classé(e)s et sélectionné(e)s par ordre de priorité par les organisations d'accueil.

Conditions d'emploi

a) Un contrat de travail est établi par le Programme VNU (financé par la Belgique) et comprend les éléments suivants :

- une allocation de subsistance mensuelle en dollars, qui inclut l'hébergement ;
- une prime d'installation;
- une assurance santé, vie et invalidité permanente ;
- briefing avant le départ;
- le voyage aller-retour du lieu d'affectation.

b) Avantages supplémentaires financés par la Belgique ;

- une allocation mensuelle en euro (indexée) payable en Belgique ;
- une attestation C4 donnant droit à une allocation de chômage quand le contrat vient à terme à condition de rentrer en Belgique et de fournir la preuve de son inscription comme demandeur d'emploi.

Contacts

DGD – service D 4.3, 15 Rue des Petits Carmes, 1000 Bruxelles

Roland Droulans – tél.: + 32 (0)2 501.43.51; courriel: roland.droulans@diplobel.fed.be

Les experts associés (JPO)

Chaque année, la DGD met des jeunes spécialistes à la disposition de plusieurs organismes des Nations unies qui en font la demande.

Les organisations internationales peuvent ainsi engager des jeunes spécialistes entièrement financés par le Trésor belge. Le budget actuel permet de prendre en charge environ 50 experts associés, ce qui implique le recrutement par rotation d'une quinzaine de nouvelles unités par an.

Ces postes sont déclarés vacants et accessibles à tout candidat issu des Etats membres européens. Un nombre limité de postes est également réservé à des candidats du Sud.

Recrutement

Conditions

- Etre **belge** ou ressortissant d'un pays membre de l'**Union Européenne**
- **Master's degree**
- expérience **professionnelle** de qualité de **deux ans** minimum; cette expérience doit être pertinente par rapport à la description du poste choisi
- limite d'âge: **32 ans** (au 31 décembre de l'année de l'appel)
- **suivi et réussite l'infocycle** organisé par la CTB

Procédure

- Toutes les candidatures doivent être introduites auprès de l'organisation internationale **via le lien sur le site web de la DGD** ou directement via le site web de l'organisation, **uniquement pendant la période indiquée sur le site web**. Aucune candidature introduite en dehors du délai prévu à l'appel ne sera prise en considération!
- Les **descriptions de postes** peuvent être consultées sur le **site web de la DGD ou de l'organisation**, seulement pendant la période d'appel aux candidats.
- Le **formulaire (Personal History)** pour remettre sa candidature se trouve sur le site web de l'organisation. Pour cela, veuillez suivre les directives indiquées.

- Les candidats peuvent appliquer pour **maximum 3 postes par organisation**.
- **Présélection** par des membres de l'organisation internationale sur base du curriculum vitae (Personal History) et lettre de motivation (Cover Letter).
- Tout candidat qui postule doit être en mesure de transmettre, si cela lui est demandé, une copie de son diplôme universitaire, de ses attestations de travail, de sa carte d'identité/passeport et de son certificat de réussite de l'examen de l'Infocycle de la CTB.
- **Interview** à Bruxelles des candidats présélectionnés par des représentants de l'organisation internationale et un fonctionnaire de la DGD.

Conditions d'emploi

- La convention de travail est conclue **entre l'expert associé et l'organisation internationale** pour une période **d'un an**. Elle peut être prolongée deux fois. La durée maximale de financement est de 3 ans.
- Les experts associés bénéficient du **statut international** de l'organisation internationale recrutante. Leur salaire, payé en dollars, est établi sur la base des échelles salariales des Nations Unies. Le barème étant fixé par la DGD et dépend des années d'expérience professionnelle. Pour la pension, la Belgique paie en outre une quote-part à l'OSSOM ou au fonds de pension des Nations Unies.
- A la fin de leur contrat, aucune facilité spécifique n'est offerte à l'expert associé. L'expérience acquise permet cependant dans un nombre limité de cas d'être repris dans le cadre du personnel de l'organisation

Contact

Madame Jannick Violon
 Courriel: jannick.violon@diplobel.fed.be

Cas particulier: aide humanitaire et aide alimentaire d'urgence

L'aide humanitaire inclut:

- l'aide à la prévention des catastrophes,
- l'aide d'urgence,
- l'aide à la réhabilitation à court terme après des conflits ou catastrophes humanitaires.

L'aide alimentaire peut poursuivre quatre objectifs:

- aide alimentaire programme à long terme,
- aide alimentaire comme composante d'un projet de développement,
- aide alimentaire de réhabilitation en période de post catastrophe
- aide alimentaire d'urgence

La Belgique participe au budget des aides d'urgence multilatérales. Dans ce cas-ci, il ne s'agit pas de financement de personnel mais une participation au financement des projets. Dans la recherche d'un poste comme coopérant, il peut donc également être utile de s'adresser directement à ces organisations internationales qui coordonnent la mise en œuvre de l'aide d'urgence.

On y trouve entre autres: le PAM, HCR, CICR,...

Le stagiaire aux Nations unies

Le Centre d'Information des Nations unies (CINU) à Bruxelles organise des stages d'une durée de trois mois.

Missions

- participer à l'analyse journalière de la presse du Benelux
- résumer des articles de presse en français et en anglais
- traduire des communiqués de presse (anglais à français)
- écrire des notes d'information et préparer des dossiers
- participer au montage d'expositions et de stands d'information
- participer à des conférences, conférences de presse etc. et en faire rapport
- participer au classement et à l'analyse de documents officiels
- préparer la documentation en vue de discours et articles pour le staff du CINU

Modalités

- le stage est non rémunéré
- les déplacements aller/retour vers le lieu de travail ne sont pas remboursés

Recrutement

- Envoi d'une lettre de candidature spontanée expliquant vos motivations à réaliser ce stage
- Vous recevrez en retour un formulaire d'inscription à compléter et renvoyer
- Convocation à un entretien et réalisation de tests de langues et de connaissance générale sur les Nations Unies
- Si votre candidature est acceptée, une date d'entrée en fonction vous sera proposée selon les disponibilités.

Conditions

- Ce stage peut être réalisé pendant ou après les études supérieures.
- Une bonne connaissance des langues (français, néerlandais, anglais) est requise.

Contact

Centre d'Information des Nations unies

Rue Montoyer, 14

B-1000 Bruxelles

Courriel: unic@unbenelux.org

III. Coopérant ONG

1. Le coopérant ONG aujourd'hui

De "volontaire" à "coopérant ONG"

Aujourd'hui, la loi a remplacé le terme "volontaire" par celui de "coopérant ONG" et, se faisant, lui a donné un **statut** avec des droits et des conditions à remplir.

L'Etat a déterminé une liste **d'ONG agréées** sur base de certains critères. Actuellement, il y a environ 130 ONG agréées dont **une trentaine s'occupe d'envoi de personnel**.

Elles s'organisent autour de **4 secteurs**:

- Envoi de personnes
- Financement du partenaire
- Education au développement
- Offre de services

Les ONG agréées doivent présenter un **programme quinquennal** ainsi que des **plans d'action annuels**. L'envoi de personnel représente un type d'action. **Les plans d'action rythment les départs**: les ONG définissent leur plan en juin et reçoivent l'approbation de leur budget en janvier. C'est à ce moment qu'on enregistre le plus grand nombre de départ.

Les ONG agréées sont regroupées en deux Fédérations d'ONG:

ACODEV asbl

(Fédération francophone et germanophone des associations de coopération au développement)

Tél.: 02/219.88.55 - Fax: 02/217.99.63

Courriel: info@acodev.be

www.acodev.be

COPROGRAM vzw

(Vlaamse federatie van ngo's voor ontwikkelingssamenwerking)

Vlasfabriekstraat 11 - 1060 Brussel

Tél.: 02/536.19.20 - Fax: 02/534.14.38

Courriel: info@coprogram.be

www.coprogram.be

Devenir coopérant ONG: étapes

Voici le cursus-type proposé par la fédération d'ONG Acodev:

1. **Demande d'information générale**: c'est là que vous en êtes !
2. **Participation à une séance d'information**: Acodev, Coprogram ou autre ONG
3. **Suivi d'un "cycle d'orientation"**, soit à ITECO, soit à la CTB, ceci vous permet de réfléchir en profondeur sur la pertinence d'un départ dans le Sud. C'est une étape importante et appréciée par les ONG... à suivre le plus tôt possible (même durant les études).
4. **Contact avec une ONG active dans l'envoi de coopérant**.
Sur base d'une information générale sur les ONG, prendre contact avec une ONG dont vous vous sentez "philosophiquement" proche (vous pouvez, si c'est possible, devenir membre, participer à des activités de l'ONG, devenir bénévole, s'abonner à la revue de l'ONG,...) afin de mieux la connaître.

Remarque: ne pas oublier les ONG étrangères! Contactez aussi les ONG européennes. Pour les identifier, consulter les sites de **Forum** (www.forum-ids.org), une coupole mondiale d'agences d'envoi, celui de la **coordination française** des ONG (www.coordinationsud.org), de la coopération allemande ou de la coordination des ONG suisses.

5. **Participation à une procédure de sélection / recrutement** d'une ONG. Sites avec offres d'emploi: Ibiscus (www.ibiscus.fr), CIVI (www.civiweb.com), 11.be (www.11.be).
6. **Recrutement par une ONG**, signature d'une convention d'envoi avec l'ONG, d'un contrat de travail avec l'employeur,...
7. **Formation:** en principe participation à une formation au départ de 80h et une semaine de briefing, mais les formules de formation peuvent varier.
8. **Départ** comme coopérant ONG!

Coprogram a édité une brochure sur le sujet:

- "Infopakket over werken in het buitenland", Coprogram, décembre 2001 (à télécharger sur le site Internet www.coprogram.be)

2. Conditions et statut du coopérant ONG

Conditions

Pour pouvoir partir comme coopérant, toute personne doit:

- Avoir atteint l'âge de 21 ans et avoir moins de 65 ans
- Être de bonne conduite et mœurs
- Disposer d'une convention d'envoi conclue avec l'ONG belge qui règle les modalités d'accompagnement et de communication avant, pendant et après la mission
- Avoir une formation appropriée
- Signer un contrat de travail à durée déterminée

Statut

Par le maintien dans la réglementation d'un certain nombre d'avantages obligatoires minimum (et maximum), les coopérants se voient assurer un "statut" qui est le même pour tous quelle que soit l'ONG.

Ces avantages sont les suivants:

- Une allocation mensuelle de minimum 523,67 et maximum 1204,37 euros brut par mois selon l'expérience professionnelle
- La sécurité sociale: maladie, invalidité, pension, frais médicaux, accidents, rapatriement et assurance maladie complémentaire.
- Intervention dans les frais de voyage et de bagages
- Allocations familiales et primes de naissance
- Intervention dans les frais de scolarité des enfants

Plus d'informations:

- "Guide Pratique du coopérant ONG", Acodev-Coprogram, 2003

3. Nouvelles formes d'envoi

Dans le volet "envoi de personnel", la loi prévoit la subsidiation de coopérants ONG et de boursiers mais aussi la subsidiation de "nouvelles formes d'envoi".

Ces formes d'envoi ne sont pas définies mais permettent de subsidier notamment:

- une allocation mensuelle,
- des frais de sécurité sociale et d'assurance diverses,
- des frais de voyage et de bagage
- des frais de formation aux personnes concernées par cet envoi.

L'objectif est de laisser la place à de nouveaux types d'envoi de personnel. Comme, par exemple:

- des échanges de personnel Sud-Sud ou Sud-Nord
- des envois de stagiaires
- des échanges professionnels et interculturels,
- ...

Chômeurs "âgés"

La réglementation du chômage prévoit que les chômeurs de **plus de 50 ans** peuvent être **dispensés de pointage** quand ils partent travailler **bénévolement** dans le Sud et mettre leur expérience professionnelle au service d'un pays partenaire.

Différentes conditions doivent être remplies, entre autres:

- Avoir une carrière de 20 ans comme salarié
- Partir dans le cadre d'un projet d'une ONG,...
- Avoir bénéficié d'au moins 312 allocations au cours des 18 mois qui précèdent la demande
- Ne pas avoir été coopérant ONG pendant les 5 ans qui précèdent la demande.

Consultez aussi le site de l'ONEM: www.onem.fgov.be

IV. Formations

L'information et la formation sont les premières étapes vers une sensibilisation et peut-être un travail dans la coopération.

On distingue les **cycles d'information et d'orientation**, souvent obligatoires avant un départ tant pour une organisation nationale ou internationale que pour les ONG et les **séances d'information** et de sensibilisation proposées par différentes ONG.

1. Les cycles d'information et d'orientation

Objectif

Ces cycles consistent en une réflexion sur les réalités politiques, sociologiques, économiques du Sud, sur le développement, les ONG, sur soi-même et l'éventualité d'un départ. C'est une étape importante car il s'agit d'évaluer l'opportunité d'un départ. La conclusion peut en être que ce n'est pas adéquat, qu'un travail de coopération en Belgique est plus adapté ou, au contraire, renforcer la volonté d'un départ. Il s'agit de formations de courte durée. L'une, plus axée sur l'information, est organisé par la CTB, l'autre, plus axée sur l'organisation, est organisé par Iteco.

La formation CTB est obligatoire pour les candidats à la coopération multilatérale. Pour les ONG, l'une ou l'autre suffit.

Il est important pour les candidats coopérants de participer à un cycle d'orientation sans attendre d'être sélectionnés. Lors de leur sélection, il est apprécié que le candidat ait déjà effectué ce type de cycle.

Cycle d'information générale de la CTB

Pour qui ?

1. Les candidats à la coopération gouvernementale et multilatérale.
2. Les candidats aux ONG et à l'APEFE/VVOB (coopération non gouvernementale)
3. Les personnes actives dans un projet de solidarité international
4. Les personnes désireuses de se préparer à un travail dans un pays en voie de développement y compris dans le secteur privé.
5. Les personnes qui veulent se sensibiliser aux problèmes de développement.

Durée

- **Soit** quatre week-ends résidentiels qui débutent le vendredi soir et se terminent le dimanche soir.
- **Soit** huit jours résidentiels du lundi au jeudi, 2 semaines consécutives.
"Résidentiel" signifie séjour avec logement obligatoire pour des raisons d'interaction et de meilleure prise de conscience de soi-même et du comportement en groupe. Les repas et le logement sont pris en charge. Les boissons en dehors des repas et des frais de transport vers le Centre d'accueil restent à votre charge personnelle.

Coût

75 euros

Programme

La matière traitée se concentre autour de quelques grands thèmes:

- L'anthropologie sociale et culturelle
- La macro-économie des pays en voie de développement et contexte financier international
- Acteurs de la coopération et pistes d'action de la solidarité internationale

- Secteurs et thèmes de la coopération (environnement, genre...)

Examen

La matière concerne les sujets traités dans les cours et la documentation qui y est distribuée. L'examen est oral et comporte d'une phase de préparation individuelle sur un texte à analyser. Remarque importante: la réussite de cet examen n'implique pas automatiquement un recrutement. Ce n'est qu'un préalable aux nombreuses conditions de recrutement.

Contact

Information concernant les dates des formations

CTB

Service des Cycles d'information

Tél.: 02/505.18.37 - Fax: 02/505.18.62

Courriel: infocycli@btcctb.org

www.btcctb.org/infocycle

Iteco - Centre de formation pour le développement

Pour qui?

Toute personne intéressée par les rapports Nord Sud, le développement, la coopération, animateurs socioculturels, personnel et membres d'ONG, candidats coopérant ONG

Durée

- Soit une session d'une semaine
- Soit quatre week-ends du vendredi 18h au dimanche 17h

Informations

Iteco

Rue Renkin, 2

B-1030 Bruxelles

Tél.: 02/243.70.30 - Fax: 02/245.39.29

www.iteco.be

2. Séances d'information

De nombreuses ONG sont actives dans la sensibilisation des populations à la problématique des pays du Sud et de la coopération internationale en général. Pour ce faire, elles organisent des séances d'information.

Les deux fédérations d'ONG de coopération au développement agréées par les pouvoirs publics belges pourront vous orienter vers certaines ONG:

ACODEV asbl
(Fédération francophone et germanophone des associations de coopération au développement)
Organise des séances chaque mois
Tél.: 02/219.88.55
Fax: 02/217.99.63
Courriel: info@acodev.be
www.acodev.be

COPROGRAM vzw
(Vlaamse federatie van ngo's voor ontwikkelingssamenwerking)
Vlasfabriekstraat 11
B-1060 Brussel
Tél.: 02-536.19.20
Fax: 02/534.14.38
Courriel: info@coprogram.be
www.coprogram.be

Autres ONG:

Médecins Sans Frontières
Rue Dupré, 94 - 1090 Bruxelles
Tél.: 02/474.74.74
Fax: 02/474.75.75
Courriel: info@msf.be
www.msf.be

VOLENS
(Volontaires de l'Enseignement)
Rue du Tivoli 45/1 - 1020 Bruxelles
Tél.: 02/421.24.00
Fax: 02/421.24.11
Courriel: info@volens.be
www.volens.be

3. Suivre quelles études ?

- Pour partir comme coopérant, il faut avoir des compétences et/ou de l'expérience pertinente à offrir.

Si certains diplômés sont réputés avoir pour finalité la coopération (agronome, médecins,...), **la réalité est plus nuancée**: la proportion d'agronomes et de médecins qui partent est réduite. Des juristes, des techniciens, des artisans, des éducateurs sont tout aussi nécessaires.

Il existe des formations de **3ème cycle en Développement** qui peuvent s'avérer intéressantes en complément à une formation plus technique par exemple.

- Il faut également avoir conscience du fait que "partir" ...c'est aussi revenir! Il est donc important de faire un choix avant tout en fonction de ses compétences et de sa vision du travail sur le **long terme**.

- Comme nous le rappelle le concept de **partenariat**, la coopération est aujourd'hui mise en œuvre différemment que dans le passé et cela a un impact sur le profil du coopérant recherché. En effet, il ne s'agit pas de "faire à la place de" mais, au contraire, d'aider les pays partenaires dans la création et la gestion de leur projets.
- **La connaissance des langues** se révèle très pertinente. En effet, la plupart des postes de coopérant se trouvent en Amérique latine (espagnol, portugais, langues locales), en Asie (anglais, langues locales) et en Afrique (français, anglais, langues locales,...). Il est donc toujours intéressant de penser aux différentes possibilités d'apprendre ces langues soit pendant les études ou après, notamment par des expériences d'échanges ou d'immersion linguistique.

V. Comment acquérir de l'expérience?

Comme pour toute profession, les employeurs dans le domaine de la coopération internationale recherchent des personnes possédant déjà de **l'expérience** dans le domaine concerné.

Au-delà des compétences techniques ("savoir faire"), on demande aussi un certain "**savoir être**" (entre autres: capacité d'adaptation et d'intégration, autonomie, travail en équipe, mobilité,...).

Par ailleurs, la connaissance des langues est un critère très important pour le futur coopérant.

Cette rubrique vous donne des pistes et vous présente des organisations actives dans différents programmes. N'hésitez surtout pas à les contacter pour plus d'informations!!!

Voici quelques brochures qui pourront vous aider dans vos recherches:

- **"Répertoire des organisations de Jeunesse"**
Pour vous le procurer, contactez le Service Jeunesse du Ministère de la Communauté française au 02/413.29.39.
Courriel: viviane.debourg@cfwb.be
- Le **CRIJ (Comité pour les Relations Internationales de Jeunesse)** publie la brochure "**Bouger en Europe**" qui regorge d'adresses utiles! *Disponible gratuitement.*
Téléphonez au: 02/413.29.29 ou 02/413.29.41.
Courriel: conseil.jeunesse@cfwb.be
- La **Commission européenne** publie "**Le guide des programmes et actions**" qui présente les programmes et les services proposées par la direction Education et Culture. Simple et complet !
Pour vous le procurer:
Commission européenne, DG Education et Culture: Unité Jeunesse
Fax: 02/296.42.59 ou courriel: eac-info@cec.eu.int

1. Expérience ONG: le volontariat en Belgique

Le volontariat en Belgique peut être une première piste pour acquérir de l'expérience dans le monde des ONG et du secteur associatif. De nombreuses associations recherchent des volontaires pour leurs activités dans les domaines sociaux, culturels, pédagogiques,...

Pour en savoir plus:

L'Association pour le Volontariat

Cette association propose au candidat bénévole:

- une aide à l'orientation et au choix d'une association selon son profil et ses disponibilités (centre ouvert tous les jours sur rendez-vous).
- des formations à l'écoute et à la gestion d'équipe de bénévoles.
- un centre de documentation et d'information

Publications

- "Pour le Volontariat et Volontariat Mode d'emploi" (Publié en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin - 2000).

Il reprend les questions les plus couramment posées par les personnes engagées ou souhaitant s'engager dans un travail bénévole non rémunéré. Puis-je être bénévole en étant chômeur. Suis-je assuré? Puis-je me faire rembourser mes frais? Suis-je tenu au secret professionnel?

- Brochure: "Un coup de main c'est comme une poignée de main"
- Edition "Engagement régulier" et édition "Soirée/Week-end"

Cette brochure reprend les possibilités d'activités bénévoles offertes par les associations membres de l'Association pour le Volontariat. Elle n'est pas disponible automatiquement sur simple demande.

Contact

Association pour le Volontariat
Rue Royale 11 – 1000 Bruxelles
Tél.: 02/219.53.70 – 02/219.53.96
Fax: 02/219.32.48
Courriel: volontariat@skynet.be
www.volontariat.be

Le Service Jeunes de l'asbl Télé-Service publie un répertoire du volontariat intitulé "Que faire d'utile en Belgique?" qui recense 250 associations à la recherche de volontaires pour leurs activités en Belgique ou à l'étranger.

Pour l'obtenir, contactez:

le Service Jeunes de Télé-Service
Boulevard de l'abattoir, 27 - 1000 Bruxelles
Tél.: 02/548.98.00
Courriel: teleservice.c@skynet.be

2. Le BIJ et le JINT

Le **BIJ (Bureau International Jeunesse)** pour la Wallonie et Bruxelles et le **JINT (Internationaal Jeugdcentrum)** pour la Flandres centralisent énormément d'informations et sont donc un **bon point de départ et d'orientation** dans vos recherches.

Le **BIJ** a été créé par le Commissariat Général aux Relations Internationales et la Direction générale de la Culture de la Communauté française de Belgique et le **JINT** a été fondé par le gouvernement flamand, en concertation avec les organisations de jeunesse flamandes.

Ils ont tout deux pour **mission** de stimuler et soutenir la mobilité internationale des jeunes au travers de différents programmes. Ils sont également chargés de la mise en œuvre des **Programme Jeunesse** de la Commission européenne.

N'hésitez pas à les contacter!

En Wallonie et à Bruxelles:

BIJ (Bureau International Jeunesse)
Rue du Commerce, 18 - 1000 Bruxelles
Tél.: 02/548.38.88
Fax: 02/218.81.08
Courriel: info@lebij.be
www.lebij.be

En Flandres:

JINT (Coördinatieorgaan voor Internationale Jongerenwerking)
Grétrystraat, 26 - 1000 Brussel
Tél.: 02/209.07.20
Fax: 02/209.07.49
Courriel: jint@jint.be
www.jint.be (en néerlandais)

Programme Jeunesse de la Commission européenne

Ce programme vise à promouvoir la politique de coopération dans le domaine de la jeunesse. Il s'adresse à tous les jeunes (15-25 ans) en dehors de toute structure d'enseignement et de formation.

Jeunesse est un programme décentralisé: dans chaque Etat membre, une agence est chargée de sa mise en œuvre et de sa gestion. En Communauté française, c'est le BIJ qui gère ces programmes et en Flandres, c'est le JINT. C'est donc à ces organisations que vous devez vous adresser.

Jeunesse pour l'Europe (JPE)

Il s'agit d'un programme d'échanges de groupes de jeunes (15-25 ans) dans l'Union européenne, mais aussi avec une série de pays associés ou des pays tiers.

Le point de départ d'un échange, c'est toujours une idée. Exprimée par les jeunes eux-mêmes, elle débouchera sur un projet à réaliser avec des jeunes d'un ou plusieurs autres pays. Pour se rencontrer, discuter, échanger, découvrir d'autres cultures, apprendre... vivre une expérience commune.

Service Volontaire Européen (SVE)

Ce programme s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans qui souhaitent partir (3 semaines à 1 an) comme volontaire pour participer à un projet de développement local dans un autre pays (pays "participants" mais également pays tiers).

Il permet aux volontaires d'acquérir des compétences utiles par une immersion en milieu socioprofessionnel tout en dynamisant la collectivité locale.

Le SVE repose sur un partenariat entre :

- un **volontaire**
- une **organisation d'envoi** qui soutient le volontaire dans la préparation, le suivi et l'évaluation de son projet
- une **organisation d'accueil** qui se charge de l'encadrement et de l'intégration du volontaire dans la communauté d'accueil

Qui peut se porter volontaire?

Tous les jeunes âgés de 18 à 25 ans résidant dans les pays participant au Programme ainsi que dans les pays tiers quels que soient leur niveau d'étude, leurs qualifications professionnelles ou leur origine sociale.

Financement?

Les frais liés au projet sont financés par la Commission européenne, les organisations d'envoi et les organisations d'accueil.

Comment procéder?

Si vous voulez partir comme volontaire, vous devez:

- **Poser votre candidature** au moyen d'un formulaire disponible auprès du JINT ou du BIJ (ou téléchargeable sur son site internet).
- **Trouver une organisation d'envoi.** Si vous n'en connaissez pas, contactez le BIJ ou le JINT afin d'obtenir la liste des organisations ayant manifesté leur volonté de jouer ce rôle.
- **Trouver une organisation d'accueil** en consultant la base de données des structures agréées par la Commission européenne (via le BIJ ou le JINT ou via votre organisation d'envoi).
- Avec l'aide de votre organisation d'envoi, **contacter le(s) projet(s)** qui vous intéressent.
- **Régler votre situation administrative:** en fonction de votre statut, des formalités précises doivent être accomplies.
- **Obtenir l'accord de projet** selon les modalités définies avec vos organisations d'envoi et d'accueil.
- **Suivre une formation** avant votre départ et à votre arrivée.

Initiatives Jeunes

Cette action vise à encourager l'initiative personnelle des jeunes. Elle soutient des projets créatifs et innovants qui sont conçus et mis en pratiques par ces jeunes eux-mêmes. Ces projets sont menés au sein d'une communauté locale et ont toujours une dimension européenne (durée: un an maximum).

Il existe 2 types d'initiative:

Capital Avenir (prolongement d'un SVE)

But: aider les participants au SVE (18-25 ans) à exploiter au mieux leur expérience acquise pendant ce service. Condition: ce projet doit démarrer au plus tard 2 ans après la fin du SVE.

Types de projets Capital Avenir:

- Projets pour le démarrage d'une activité professionnelle (marchande ou non)
- Projets ponctuels (exemple: un événement ou une activité particulière)
- Projets pour le développement personnel: projets durant lesquels les volontaires suivent une formation en vue de l'obtention de la reconnaissance officielle de compétences acquises pendant le SVE.

Initiatives de groupe

But: Ce projet doit montrer ce que les jeunes veulent et peuvent apporter à la société qui les entoure en fonction de leurs intérêts et de leurs besoins.

Conditions:

- Le projet doit être créé, mené et géré directement par un groupe de 4 jeunes minimum (15-25 ans).
- Une attention particulière est attribuée aux projets impliquant des jeunes en difficulté que ce soit pour des raisons culturelles, sociales, géographiques, économiques ou autres.

3. Le Programme Junior

La Coopération Technique Belge (CTB) est chargée, par le Ministre de la coopération au développement, de la mise en œuvre du Programme Junior.

L'idée du Programme Junior est basée sur un triple constat:

- De plus en plus de jeunes marquent leur intérêt pour les thématiques de développement. Ces jeunes expriment leur désir de se mettre à la disposition des pays en développement. Au moment de la catastrophe du tsunami en Asie ce sentiment de solidarité s'est révélé très fort. L'envoi de jeunes sans aucune forme de formation ou encadrement n'est cependant pas une bonne réponse aux besoins de la population locale.
- L'âge moyen des coopérateurs à l'étranger augmente d'année en année. Ce phénomène risque de se maintenir dans la mesure où une expérience avérée en coopération est un pré-requis à tout engagement dans le secteur de la coopération.
- Malgré l'existence de nombreux projets, il y a encore beaucoup de travail à faire pour sensibiliser la population belge aux thématiques du développement.

Quoi?

Le projet prévoit au maximum 100 postes de volontaire par an. Ceci veut dire qu'il y aura continuellement au maximum 100 volontaires sur le terrain.

Quand?

Deux missions seront organisées par an. Les 50 premiers volontaires (max.) seront envoyés vers la fin de 2006. Au printemps 2007, les volontaires suivants partiront. Par la suite, le nombre de volontaires qui seront envoyés dépendra du nombre de volontaires qui rentrent en Belgique.

Où?

Les volontaires seront envoyés dans les 18 pays partenaires de la coopération bilatérale directe belge. Ils seront affectés au suivi ou intégrés dans un ou plusieurs programmes ou projets qui portent sur les secteurs de concentration sectoriels et thématiques de la coopération bilatérale directe. Ceci veut dire qu'ils seront affectés dans les projets/programmes exécutés par la CTB.

À un stade ultérieur, les volontaires pourront aussi être mis à disposition des organisations internationales partenaires de la coopération multilatérale et des organisations non gouvernementales. Dans quelles organisations et quand ceci sera possible dépendra des accords avec les instances concernées.

Durée?

Les volontaires seront engagés pour une période de un à trois ans.

Les personnes qui veulent postuler pour le Programme Junior doivent remplir les conditions d'accès suivantes à la date de clôture de l'appel à candidature:

1. Ne pas avoir déjà exercé une activité rémunérée dans un pays considéré comme en voie de développement par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).
2. Ne pas avoir été occupé dans le cadre d'un ou de plusieurs contrats de travail ou avoir travaillé sous statut d'indépendant, pendant une durée supérieure à deux ans. Les périodes d'occupation sous contrat d'occupation d'étudiants ne sont pas prises en compte.
3. Être de nationalité belge ou ressortissant d'un autre État faisant partie de l'Union européenne ou de la Confédération Helvétique.
4. Être âgé de 20 ans au moins.
5. Jouir des droits civils et politiques et avoir satisfait aux lois sur la milice.
6. Être de bonne conduite et mœurs.
7. Être au moins porteur du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS), délivré en Belgique ou reconnu équivalent par les autorités belges compétentes.
8. Avoir suivi avec succès le Cycle d'information générale.

Plus d'infos: www.btcctb.org

4. Immersion socioculturelle et socioprofessionnelle

Forem et VDAB

Le Forem et le VDAB centralisent de nombreuses sources d'informations sur les possibilités de formations, de stages et de travail à l'étranger. N'hésitez pas à les contacter, des conseillers vous orienteront!

Forem

Bld Tirou 104 - 6000 Charleroi

Tél.: 0800/93.947

Courriel: hotjob@forem.be

www.leforem.be

VDAB

Keizerslaan 11 - 1000 Brussel

Tél.: 0800/30.700 - Fax: 02/506.15.90

Courriel: info@vdab.be

www.vdab.be

Le Forem et le VDAB ont la volonté de proposer des offres d'emploi dans tous les secteurs d'activité tout en exerçant un contrôle rigoureux de ces offres.

C'est ainsi que vous retrouverez également sur leur site des offres de l'APEFE (Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger) et celles de différentes ONG.

En outre, le département Relations Internationales du Forem s'oriente vers le développement de ses cellules d'information, de conseil et d'accompagnement dans l'insertion dans des carrières internationales. De nouvelles possibilités devraient bientôt apparaître.

Chantiers et stages internationaux

Certaines organisations proposent différentes possibilités pour partir à la rencontre d'autres cultures par la contribution à la réalisation d'un projet de développement d'une ONG du sud ou par le biais d'autres activités.

Il s'agit le plus souvent de séjours d'une durée de deux semaines à plusieurs mois et pour lesquels il faut être âgé de 18 ans au moins.

SCI - Service Civil International

Le SCI est une organisation **reconnue** par la **Communauté française** et par la **DGD** et comme **organisation d'envoi** pour le Service Volontaire Européen (**SVE**)

- **Objectif:** la réconciliation entre les nations, les communautés et les peuples par le biais du travail volontaire.
- **Chantier:** Le SCI est présent dans 70 pays et permet chaque année à plus de 5000 volontaires (18-65 ans) de rejoindre d'autres volontaires, issus de pays différents, sur un chantier afin de vivre une expérience culturelle et de solidarité. **Activités:** animation d'enfants, réalisation de spectacles, rénovation et construction, travail agricole,...
- **Préparation:** un WE de formation.
- **Frais:** le voyage et les frais d'inscription sont à charge du volontaire. Le logement et la nourriture sont assurés par l'association d'accueil.
- **Infos:** des soirées d'informations sont organisés et une brochure présente chaque année les multiples chantiers.

Pour toute question:

SCI

Rue Van Elewyck 35
B-1050 - Bruxelles
Tél.: 02/649.07.38
Fax: 02/646.87.92
Courriel: sci@scibelgium.be
www.scibelgium.be

VIA vzw (Interculturele uitwisseling via vrijwilligerswerk)

Lange Nieuwstraat 147 – 2000 Antwerpen
Tél.: 03/707.16.14
Courriel: VIA@VIAvzw.be
www.viavzw.be

Quinoa (ex-"Chantiers Jeunes")

Quinoa est une organisation reconnue par la Communauté française et par la DGD.

- **Objectif:** Quinoa vise à sensibiliser aux réalités sociales et culturelles des différentes populations du monde et à leur complémentarité. Elle cherche aussi à susciter un regard critique sur notre propre société.
- **Chantiers:** Les chantiers se réalisent en groupe de 6 à 10 personnes et ont lieu principalement pendant les mois de juillet, août et septembre pour une durée de quatre semaines.
- **Activités:** Reforestation, animation d'enfants des rues, construction, éducation par le théâtre,...
- **Préparation:** Un WE de formation et la participation de chacun à la recherche du financement du projet.
- **Frais:** Frais d'inscription et de cotisation, billet d'avion et frais de séjour locaux (environ 125 euros pour un mois) sont à charge du participant. Remarque: il existe des possibilités de bourses ou de financements.

Infos:

Quinoa

Rue Edimbourg, 26 - 1050 Bruxelles

Tél.: 02/893.08.70

Fax: 02/893.08.71

Courriel: info@quinoa.be

www.quinoa.be

JAVVA (Jeunes Actifs dans le Volontariat et les Voyages Alternatifs)

Javva est reconnue par la Communauté française et comme **organisation d'envoi** pour le Service Volontaire Européen (**SVE**).

- **Objectif:** L'organisation d'échanges internationaux de jeunes de tous horizons dans le cadre d'un projet associatif.
- **Chantiers:** Une douzaine de jeunes volontaires de 18 à 30 ans se retrouvent (généralement en juillet-août) pour aider une association sans but lucratif, une commune, une école etc. Il existe aussi des possibilités pour les plus de 30 ans. Activités: construction, restauration, archéologie, environnement, animation...
- **Frais:** Le voyage et les frais d'inscription sont à charge du participant. Le logement et la nourriture sont assurés par l'association d'accueil.

Infos:

Javva

Rue de Parme, 86 - 1060 Bruxelles

Tél.: 02/478.29.19

Courriel: java@swing.be

www.javva.org

AFS Programme Interculturels

AFS est une organisation reconnue par la Communauté française et comme **organisation d'envoi** pour le Service Volontaire Européen (**SVE**).

Objectif:

AFS vise à former les jeunes à une meilleure connaissance du monde en offrant des opportunités d'expériences interculturelles pour une société plus juste et plus pacifique.

Programme:

Programme d'Initiation au Développement

Ce programme forme aux relations Nord-Sud par un apprentissage sur le terrain. Il permet au participant (18-28 ans) de travailler comme volontaire dans les **domaines** tels que l'alphabétisation, la santé, l'aide aux populations marginalisées, l'environnement tout en résidant dans une famille d'accueil.

Durée: De 5 à 6 mois et est organisé 2 fois par an (de janvier à juillet ou de juillet à décembre de l'année considérée). Les chômeurs complets indemnisés sont dispensés de pointage. Une année scolaire à l'étranger. Ce programme permet aux jeunes (16-19 ans) de partager la vie des lycéens d'un autre pays du monde en partageant le quotidien d'une famille d'accueil. Durée: 11 mois

Frais: Participer à un programme AFS peut être un investissement important. C'est pourquoi l'accès à un fonds d'aide financière interne et à des bourses externes est possible.

Infos:**AFS Programmes Interculturels**

Place de l'Alma, 3/11 - 1200 Bruxelles

Tél.: 02/743.85.40

Fax: 02/743.85.50

Courriel: info.please@afs.org

www.afsbelgique.be

World Education Programme (WEP)

WEP est une organisation qui propose différents types de voyages pour les jeunes de 15 à 35 ans afin qu'ils découvrent le monde autrement.

Plusieurs formules de participation à des projets de volontariat vous sont proposées:

- **Volontariat en Afrique** (pays francophones et anglophones) (1 à 12 mois):. Vous travaillez comme volontaire dans des services d'aide au public, des projets communautaires ou des ONG locales. Age: 18-29 ans.
- **Cours & Volontariat au Guatemala** (2 à 6 mois):. 8 semaines de cours et ensuite participation à un projet de volontariat. Age: 18 ans minimum. Le programme est considéré comme une formation et peut être assimilé à la période de stage d'attente (trois mois maximum). Seuls les cours sont concernés (pas le volontariat).
- **Eco-Experiment au Costa Rica** (2 à 5 mois). Après 4 semaines de cours intensifs d'espagnol, vous rejoignez un parc national du Costa Rica où vous effectuez diverses tâches utiles à la préservation et au développement du parc. Age: 18 ans minimum. Ce programme peut aussi être assimilé à la période de stage d'attente.

Infos:**WEP**

Av. de Jette, 26 - 1081 Bruxelles

Tel.: 02-534 53 36

Fax: 02-534 50 70

Courriel: info@wep.org

www.wep.org

Compagnons Bâtisseurs

Les Compagnons Bâtisseurs organisent des chantiers internationaux en Belgique et à l'étranger.

Période: toute l'année mais plus particulièrement en juillet et août.

Destinations: Toute l'Europe, certains pays d'Afrique, d'Amérique du nord et du sud ainsi que certaines destinations en Asie.

Age: 14-17 ans ou plus de 18 ans.

Principe: 30 à 40 heures de travail par semaine (rénovation, environnement, social, animation,...) en échange du logement et de la nourriture. Le voyage est à charge du participant ainsi que des frais de participation (149 euros pour les 14-17 ans ; 99 euros pour les + de 18 ans)

Infos:

Compagnons Bâtisseurs

Place du Roi Albert, 9 - 6900 Marche en Famenne

Tél.: 084/31.44.13

Fax: 084/31.44.12

Courriel: info@compagnonsbatisseurs.be

www.compagnonsbatisseurs.be

Fondation Damien

Pour les personnes qui ont envie de connaître un peu mieux le travail de la Fondation, tout en vivant une expérience hors du commun, la Fondation propose deux types de voyage:

Tourisme social

Possibilité de découvrir le Bangladesh et le travail qu'y accomplit la Fondation Damien. Deux formules : à pied (et en voiture) ou à vélo.

Durée: environ 10 jours à pied, 15 jours à vélo

Frais: à charge du participant (les cyclistes trouveront aussi des sponsors)

Chantiers

Période: principalement en juillet ou en août, pendant quatre semaines. Trois semaines sont consacrées au travail sur un chantier (aide aux ouvriers locaux dans la construction ou la rénovation de bâtiments) et une semaine au tourisme.

Destinations: Inde, Laos ou Bangladesh

Age: 18 ans minimum

Frais à charge du participant + recherche de sponsors pour financer les travaux sur place.

Infos:

Fondation Damien

Boulevard Léopold II, 263 - 1081 Bruxelles

Tél.: 02/422.59.11

Courriel: info@actiondamien.be

www.fondationdamien.be

Broederlijk Delen

Broederlijk Delen organise des **voyages d'immersion** vers le Sud qui offrent la possibilité aux volontaires de s'engager chaque année dans des écoles et des organisations locales ainsi que des **programmes d'échange** afin de promouvoir l'échange entre personnes et organisations du Nord et du Sud.

Infos:

Broederlijk Delen

Huidevettersstraat, 165 - 1000 Brussel

Tél.: 02/502.57.00

Fax: 02/502.81.01

Courriel: broederlijkdelen@broederlijkdelen.be

www.broederlijkdelen.be

Contact J - Carrefour Chantier

Contact J a pour objectif de favoriser la mobilité des jeunes afin de leur faire découvrir d'autres cultures dans un esprit de solidarité et de tolérance. Une autre activité consiste à la recherche des meilleures conditions "jeunes" pour leurs déplacements. Dans ce cadre, Contact J organise des chantiers d'une durée de 15 jours à 1 mois sur des thèmes sociaux et environnementaux.. Destinations: Europe, Afrique du Nord et de l'Ouest, Inde, Japon, USA. Projets à long terme (6 mois) en Europe, les Territoires Palestiniens et Algérie.

Age:

18-25 ans

Infos:

Contact J

Boulevard de l'Empereur, 25 - 1000 Bruxelles

Tél.: 02/512.87.35 - 511.96.84 - 502.60.42

Fax: 02/502.60.36

Courriel: contactj@swing.be

Médecine pour le Tiers Monde

Médecine pour le Tiers Monde (M3M) est une organisation de diffusion, d'éducation et de solidarité qui forme et accompagne des volontaires qui travailleront à des projets dans le tiers monde. Par de telles initiatives, M3M vise à favoriser la solidarité (Nord-Sud et Sud-Sud) et fournir un enseignement sur les thèmes de la santé et du développement.

Dans le cadre de son activité de formation, M3M propose:

Stages à l'étranger (plusieurs mois): Il s'adresse aux étudiants en médecine ou en infirmerie. Grâce à ses nombreux contacts dans divers pays du tiers monde, M3M vous aide à trouver un stage adapté à vos intérêts et vous y prépare.

Le voyage découverte (3 semaines à 3 mois): Vous visitez des projets, vous accompagnez une mission médicale, vous faites connaissance avec le travail et la lutte des organisations locales.

Destinations: Philippines, Mexique, Bénin, Territoires Palestiniens...

Infos:

Médecine pour le Tiers Monde

Chaussée de Haecht, 53 - 1210 Bruxelles

Tél.: 02/209.23.65

Courriel: info@m3m.be

www.m3m.be

ASMAE (Action sociale et Médicale d'action et d'éducation)

L'action d'ASMAE consiste à apporter un appui principalement humain aux actions de développement de ses partenaires en Egypte, en Roumanie, au Sénégal et à Djibouti. Par l'éducation aux développements, ASMAE recherche l'éveil - principalement - de jeunes à des réalités socio-culturelles, politiques et économiques. C'est ainsi qu'elle organise des camps "chantiers" ou "animation" dans ses pays partenaires. Le voyage se prépare et se réalise en groupe.

Age: 18 minimum.

Camp "animation" (3 semaines): Assurer une animation ludique, constructive et variée de jeunes 3 à 18 ans en collaboration un staff composé de bénévoles locaux.

Camp "chantier" (3 semaines-1 mois): Travailler à un projet de construction, de rénovation, d'aménagement... L'équipe de Belges est en contact quasi permanent avec un groupe de jeunes locaux avec lequel il partage le travail au chantier, les préparations des repas, des activités externes.

Infos:

ASMAE

Place des Carabiniers, 5 - 1030 Bruxelles

Tél.: 02/742.03.01

Fax: 02/742.03.13

Courriel: info@asmae.org

www.asmae.org

**Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et
Coopération au développement**
Service Communication

Rue des Petits Carmes 15
1000 BRUXELLES
Belgique

Tél. +32 (0)2 501 81 11

www.diplomatie.belgium.be
www.dg-d.be

Éditeur responsable : Dirk Achten, rue des petits Carmes 15, 1000 Bruxelles

Dépôt légal : 0218/2006/04

Les données figurant dans la présente publication sont fournies à titre purement informatif et n'engagent en rien la responsabilité juridique du SPF.

Dernière mise à jour : 22 septembre 2011



ROYAUME DE BELGIQUE

Service public fédéral

Affaires étrangères,

Commerce extérieur et

Coopération au Développement